

Astuce eFRAN

Juillet 2016



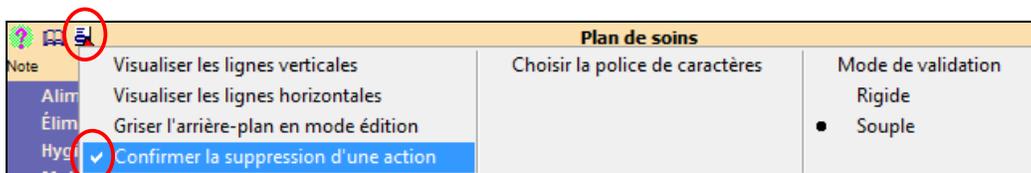
Confirmez ou non la suppression d'une action. À vous de décider!

Dans le plan de soin, lorsque vous désirez supprimer une action, il suffit de :

- ⇒ sélectionnez l'action de soins à supprimer dans la section « Plan de soins »;
- ⇒ cliquez sur le bouton droit de la souris pour ouvrir le menu contextuel;
- ⇒ sélectionnez la commande « **Supprimer cette action** ». L'action est alors supprimée.

Si vous préférez qu'un message de confirmation s'affiche avant que le logiciel supprime l'action, vous devez :

- ⇒ cochez l'option « **Confirmer la suppression d'une action** » dans le menu « **Option spécialisée à la section** » du « Plan de soins ».



Bonne utilisation du eFRAN !